

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VALDEBLORE – 06420

N° 2015-21

Séance du 20 mars 2015



L'an deux mil quinze et le vingt mars, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Fernand BLANCHI**.

Présents : M. BLANCHI Fernand, Mme GASTALDI Danièle, MM. CIAIS Richard, GRAGLIA André, ROSSO Walter, Adjoint ; Mmes GOUNIOT Caroline, SAIA FERNANDEZ Françoise, ELIASSE Philippe, FERRIER Olivier, GRAGLIA Laurent, VIGNA Robert
Conseillers Municipaux.

Absent(s) représenté(s) : Mme SANTUCCI Alexandra par Mme GASTALDI Danièle, MM. ATLANI Alfred par M. ROSSO Walter, et M. BORGOGNO Christophe par M. BLANCHI Fernand.

Absent(s) non représenté(s) : M. RICHIER Jacques.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 PISCINE

Le Maire propose à l'assemblée délibérante les inscriptions budgétaires suivantes :

Au Fonctionnement

Article/Chap.	Désignation	Sect.	S	Opéra°	Serv.	Fonc.	Proposé	Voté	R/O	Type *
611/011	sous traitance générale	Fonc.	D				9 067.66 €	9 067.66 €	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>
7474/74	Subv. D'exploitation Commune	Fonc.	R				-83 331.97 €	-83 331.97 €	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>
7478/74	Autres EPL	Fonc.	R				92 399.63 €	92 399.63 €	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>

Total sélection

	Proposé	Approuvé
Dépenses	9 067.66 €	9 067.66 €
Recettes	9 067.66 €	9 067.66 €

Soit pour un total de la décision modificative comme suit :

Total sélection

	Proposé	Approuvé
Dépenses	9 067.66 €	9 067.66 €
Recettes	9 067.66 €	9 067.66 €

AR PREFECTURE

006-210601530-20150320-2015D22-DE

Reçu le 23/03/2015

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré :

APPROUVE les dispositions ci-dessus,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le maire et le receveur municipal seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré à Valdeblore les jour, mois et an susdits. Ont signé au Registre des délibérations les membres présents.
Pour copie conforme au Registre - Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et affichage en Mairie le 23/03/2015



LE MAIRE

Fernand Blanchi
FERNAND BLANCHI